

Grenoble, le : - 3 OCT. 2017

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale

Violaine DEMARET

ANNEXE VI

3.2 PROJET

L'ILE DES GUEPIERS

Création d'un grand ensemble de plans d'eau à vocation écologique et aux formes naturelles, directement connecté à l'étang Pacific.

- Relier le plan d'eau à l'étang Pacific par trois canaux (mesure compensatoire SYMBH) et former ainsi deux îles aux oiseaux.
- Les îles pourront accueillir les talus sableux propices aux Guepiers d'Europe et rétroceder ainsi l'espace qui leur est dédié à l'agriculture.
- Les berges abruptes seront adoucies par un talutage de 1/3 M permettant ainsi à la faune de s'installer.
- Travailler les contours par un ciselage irrégulier pour redonner une certaine naturalité au site.
- Modeler les abords des berges de petites mares (de 10 M de large/long max) de profondeur variable (1M maximum) afin de favoriser une multiplicité des formes de l'eau sur le site.
- Aménager une plage au nord pour permettre aux promeneurs de s'approcher de cet espace de nature.

- PROPOSITION ÉCO-PAYSAGÈRE**
- Réaménagement en parcelle agricole
 - Arbres existants
 - Arbres projet
 - Opération de plantation SYMBH
 - Milieu humide
 - Plan d'eau
 - Mares temporaires
 - Talus sableux
 - Plage de galets
 - Création de chemin
 - Piste cyclable

Intérêt écologique et paysager :
L'idée est de créer ici une cohésion écologique entre le plan d'eau généré par l'entretien et celui réalisé dans le cadre de la mesure compensatoire par SYMBH. La greffe entre ces deux plans d'eau dessinera deux îles de nature très favorable l'accueil des oiseaux migrateurs. Les îles délimitent naturellement un espace exclusivement dédié à la faune, contrairement au reste du site.

LES PARCELLES AGRICOLES «BOUGIE»

Pour ces parcelles, nous envisageons une modification des conditions de remise en état. En effet l'PPR actuel prévoit un réaménagement en plan d'eau.

- Intérêt écologique et paysager :**
- Former un ensemble cohérent avec la vocation agricole très prégnante du site, dans un contexte où les plans d'eau sont déjà très nombreux.
 - Limiter l'impact sur l'activité agricole.
 - Éviter l'éparpillement de plans d'eau.

PARCELLE AGRICOLE

- Restauration de la zone actuellement aménagée pour les Guepiers d'Europe en terre agricole.
- Déménagement de l'habitat aménagé pour les Guepiers d'Europe sur l'île des Guepiers.

- RUCHER COMMUNAL
- JARDIN SAMILLAUX
- FERRME BIO

PROTECTION DU BOIS-MENT AU TRINÉ «DES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE REMARQUABLES»

CONNECTIONS BOISÉES EN ACCORD AVEC LA MESURE DE PRÉCONCISE PAR CRÉATION ÉCOLOGIQUE

LES PARCELLES AGRICOLES DES ÎLES

Création d'un maillage de haies bocagères connectées aux boisements existants. - Ces haies de 15 M de large seront plantées d'espèces locales diversifiées. - Certaines seront maintenues ouvertes

Intérêt écologique et paysager :
Les haies bocagères ont un rôle de corridor écologique fondamental. Elle permettent aussi de redonner une structure au paysage. La trame de haies rythme l'espace par une alternance de paysages ouverts et fermés qui invitent à la découverte.

FÔRET ALLUVIALE DE LISÈRE

Création d'une épaisse ripisylve en continuité des boisements déjà existants le long du chemin du Bois Français jusqu'à la base de loisirs.

- Décompacter les sols et les ensemercer d'espèces forestières locales.
- Maintenir de petites clairières parsemées dans le boisement dense.

Intérêt écologique et paysager :
A l'heure actuelle, les forêts alluviales tendent à se réduire du fait de la pression agricole et urbaine et de l'emprise des projets d'urbanisation qui sont repoussés vers l'isère.

- Rétablissement de la connectivité et de la fonctionnalité écologiques en conformité avec le SRCE et avec l'ENS du Bois de la Basse

PLAN D'ÉTAT FINAL RÉAMÉNAGÉ - 1/5000ème
0 100 m

LES CHEMINEMENTS

Création d'un réseau de chemin dans la plaine, qui connectera l'espace de la carrière aux espaces naturels et agricoles structurants de la plaine (les jardins partagés, la base de loisir, la ferme bio)

Intérêt écologique et paysager :
Le morcellement des espaces de plaine génère des discontinuités écologiques et paysagères qui nuisent à la diversité des usages et des habitats.

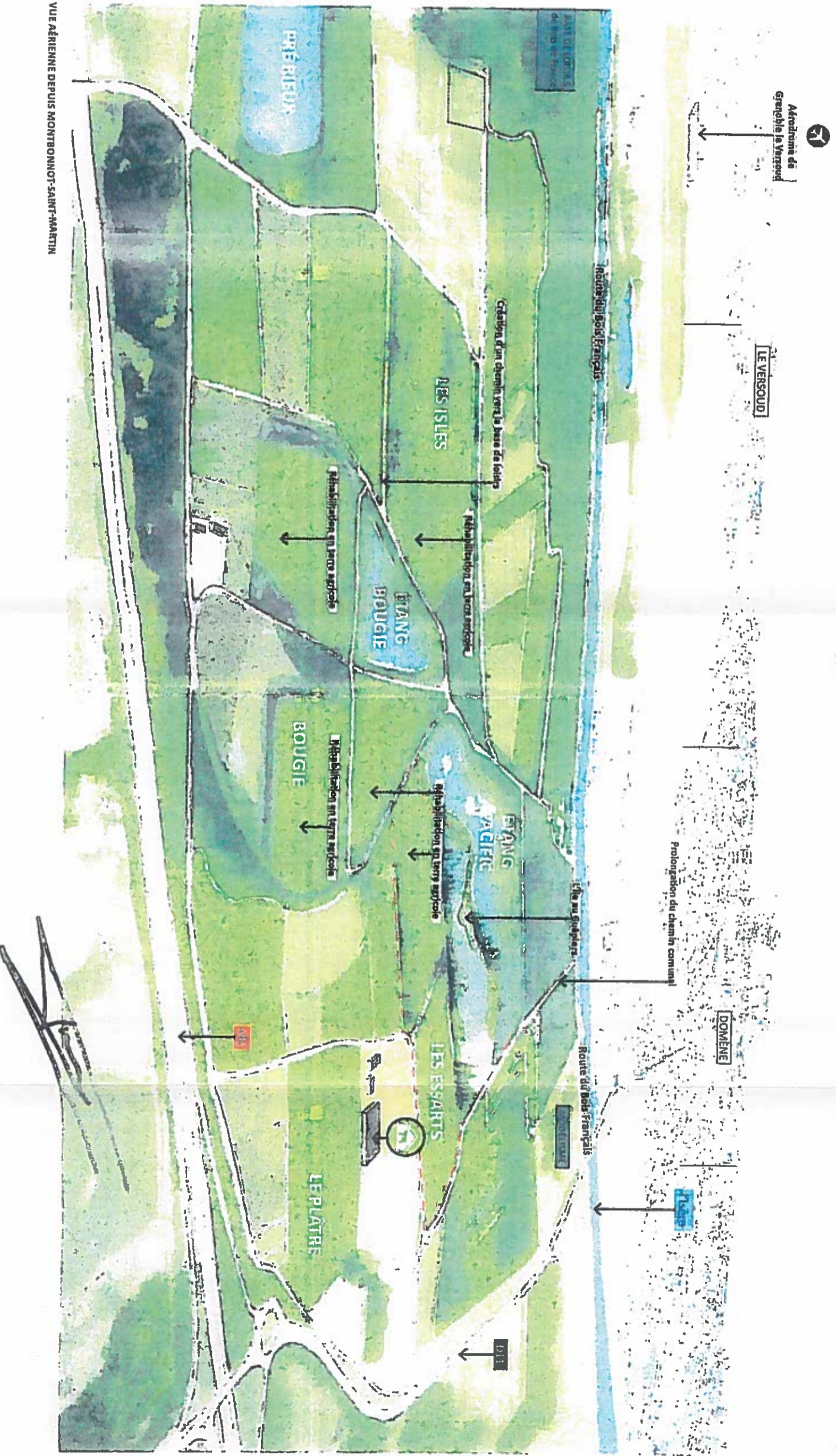
- Connecter les espaces en voie verte.

Étang réaménagé - Aménagement du plan d'eau pour la pêche

VERS BASE DE LOISIRS

3.3 SIMULATION AÉRIENNE DE L'ÉTAT FINAL RÉAMÉNAGÉ

PROPOSITION ÉCO-PAYSAGÈRE



VUE AÉRIENNE DEPUIS MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de ce jour.

Grenoble, le : - 3 OCT 2017

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale

Violaine DEMARET

RÉSEAU D'AUSCULTATION PIÉZOMÉTRIQUE

DOSSIER PORTANT A CONNAISSANCE DES MODIFICATIONS DES
CONDITIONS D'EXPLOITATION EN APPLICATION
DE L'ARTICLE R-512-53 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

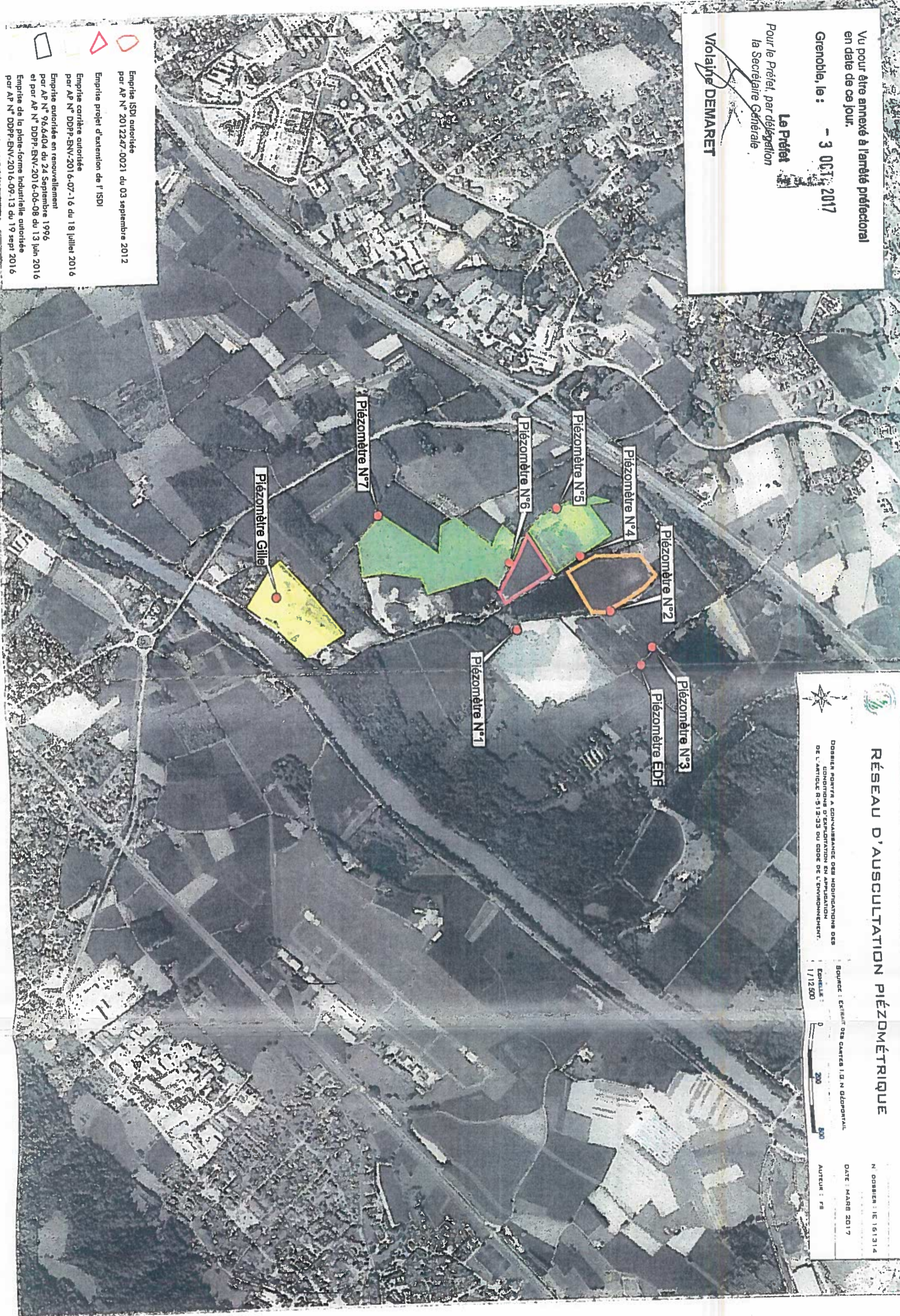
BOURNE : EXTENSION DES CARTES IIG N DÉPARTEMENTAL

EMPREISE : 0 200 500

DATE : MARS 2017

AUTEUR : FR

N DOSSIER : IE161314



Emprise ISDI autorisée
par AP N° 2012247.0021 du 03 septembre 2012

Emprise projet d'extension de l'ISDI

Emprise carrière autorisée
par AP N° DDP-ENV-2016-07-16 du 18 juillet 2016

Emprise autorisée en renouvellement
par AP N° 96,6404 du 24 Septembre 1996
et par AP N° DDP-ENV-2016-06-08 du 13 juin 2016

Emprise de la plate-forme industrielle autorisée
par AP N° DDP-ENV-2016-09-13 du 19 sept 2016